

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)**

SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2022

Le quatre novembre deux mille vingt deux

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/10/2022

Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Eric, BARBOT Jean-Pierre, BEULZ Loïc, BOIBELET AVRIL Elsa, DÉNOUE Joël, LASNIER Isabelle, COUISSEAU Hervé, MEIGNIEN Christine, NEBOUT Franck, CADORET Anita, MARTY Didier, et TEXIER Isabelle

Pouvoir(s) : CATINOT Isabelle a donné pouvoir à MEIGNEIN Christine

Absent(e)(s) : Marlène MOUNIER a dû quitter la séance à partir de la délibération n° 7.

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 18

Secrétaire de séance : CADORET Anita

N°2022-06-12 :

RAPPORT SUR LES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Monsieur le Maire explique qu'en application des délibérations n° 2020-3-5 et 2022-02-02, respectivement en date du 23 mai 2020 et du 11 mars 2022, lui déléguant certaines fonctions du Conseil, il a pris les décisions suivantes :

- Signature d'un bail notarié avec la Sté l'Effet Bœuf pour l'exploitation du restaurant du 8 Bis Rue du Pommier. Loyer à compter du 1^{er} octobre 2022 d'un montant de 1200 € TTC/mois, réduit à 840 €/mois la 1^{ère} année d'exploitation, et à 1020 €/mois la 2^{ème} année d'exploitation.
- Validation du remplacement de la borne incendie de la Marguerite d'un montant de 3477,48 € TTC
- Validation d'un devis pour le repas des aînés de la commune à raison de 29,70 €/personne (boissons non comprises).

Rapport établi pour information. Pas de vote.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie le 5 décembre 2022,

Le Maire,

Guy DECELLE

Certifié exécutoire :

*par publication ou notification du 05 DEC. 2022
et transmission en Préfecture du 05 DEC. 2022.*

